

CHARTRES  
DE BRETAGNE

# PROJET D'ETABLISSEMENT

*Crèche  
Tintinabulle*

VILLE DE CHARTRES DE BRETAGNE

# SOMMAIRE

	Pages
<b>I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>3</b>
<b>II. PROJET SOCIAL</b>	<b>4</b>
<b>III. PROJET EDUCATIF du pôle Education</b>	<b>5</b>
<b>IV. PROJET EDUCATIF de la crèche Tintinabulle »</b>	<b>7</b>
<b>V. COMPETENCES PROFESSIONNELLES</b>	<b>28</b>
<b>VI. DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>29</b>

# I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

## 1- GESTIONNAIRE

- Nature juridique : Mairie
- Correspondant : Mr BONNIN, maire de Chartres de Bretagne
- Adresse : Esplanade des droits de l'homme 35131 Chartres de Bretagne
- téléphone : 02.99.77.13.00
- Fax : 02.99.77.13.01
- Courriel : tintinabulle@ville-chartresdebretagne.fr

NOM DE LA STRUCTURE : **crèche TINTINABULLE**

- Adresse : 1 rue Mme de Janzé - 35131 Chartres de Bretagne
- Téléphone : 02.99.77.13.36
- Date d'ouverture : 1979 (halte-garderie)

NOM DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE : Céline GUERRIAU

CONTRAT ENFANCE : 2004-2008, 2009-2014

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : depuis 2015

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : depuis janvier 2022

## 2- CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Etablissement assurant l'accueil collectif (gardes continues et gardes occasionnelles)

### AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE DU CONSEIL GENERAL :

Avis pour ouverture d'une halte-garderie : 1979

Avis pour la transformation de la halte-garderie en centre multi-accueil : 21 avril 2005

Avis pour augmentation de la capacité d'accueil (de 20 à 25 places) : 24 octobre 2006

Avis pour l'ouverture le mercredi : 24 novembre 2010

-Capacité : 22 places en garde régulière, occasionnelle et 1 place d'urgence

-Modalités d'accueil : l'accueil se fait sans condition d'activité professionnelle des parents, sans condition de fréquentation minimale. La participation financière des familles est soumise au barème national des caisses d'allocations familiales (base de ressources, nombre d'enfants à charge...).

La famille qui souhaite un temps d'accueil régulier bénéficie d'un contrat.

L'accueil des enfants, hors contrat, considéré comme mode de garde occasionnel, se fait en fonction des places disponibles.

-Age des enfants : 2 mois et demi à 4 ans

## II. PROJET SOCIAL

### 1- CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

**Structure** : milieu urbain

**Commune** : Chartres de Bretagne (8 190 habitants en 2020 - source INSEE)

**Capacité d'accueil des jeunes enfants (moins de 6 ans) sur le territoire concerné :**

- Crèche : 22
- Crèche associative : 24
- Ty'PAME
  - RPE
  - Parentalité (LAEP, actions ponctuelles)
- Assistantes maternelles : 36 (en 2021)
- Ecoles maternelles : 286 (au 4 septembre 2023)
- ALSH Brocéliande (3/6 ans) : 87
- Accueil périscolaire Brocéliande : 87
- Structures de proximité : CDAS., Inspection de l'Education nationale, consultation P.M.I., CCAS, centre culturel, médiathèque, école intercommunale de musique et danse, équipements sportifs (baby-gym, baby-basket, danse contemporaine, judo, tennis, twirling bâton pour les moins de 6 ans), Graines de talents.

**La crèche :**

Nombre de parents recherchent une alternative à la crèche associative « Milles Pattes » et aux assistantes maternelles, pour diverses raisons :

- le nombre de places limitées à la crèche parentale
- la difficulté parfois de trouver une assistante maternelle disponible
- le désir de confier son (ses) enfants(s) à une collectivité
- etc.

la crèche

- répond à une demande croissante des jeunes parents : la garde continue de 5 jours par semaine
- permet le maintien de l'accueil occasionnel.

**Adapter l'offre de gardes à la demande des jeunes parents tout en maintenant les modes existants, valoriser et renforcer leurs complémentarités notamment dans le cadre du Projet Educatif Local et de la Convention Territoriale Globale, telles sont les ambitions de la municipalité de Chartres de Bretagne.**

## 2- INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

La crèche de la petite enfance fait partie d'un pôle appelé Éducation

- Un directeur de pôle
- 3 responsables de service :
  - service petite enfance
  - service enfance-jeunesse
  - service Hygiène et Restauration

Un travail transversal : le Projet Educatif Local

- **Centre Culturel pôle Sud** : partenariat sur projets
- **médiathèque** : visite des enfants de la crèche 1 fois par mois
- **Ecole de musique et danse Jean Wiener** : partenariat suivant les projets
- **Lire et faire lire** : partenariat de projet

- **P.M.I.** : la puéricultrice fait le lien entre les parents et de la crèche soit en remettant une plaquette lors des consultations, soit en accompagnant le parent et l'enfant sur les lieux quand elle pense qu'une présentation personnalisée est nécessaire, soit en rencontrant la directrice du centre pour évoquer des situations.

- **Les assistant(e)s sociales** : contacts avec la directrice de la crèche en fonction des situations
- **les écoles maternelles** : en concertation avec les institutrices des deux écoles et en accord avec les parents, le personnel de la crèche propose des adaptations à l'école (actions passerelles).

- **le service espaces verts** : visite des serres communales

- **les pompiers** : visite à la caserne.

↳ Pour les sorties, la crèche Tintinabulle utilise le minibus municipal.

## **III. PROJET EDUCATIF du Pôle Education**

« Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans » (cf. article premier de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant). Le projet éducatif ci-dessous présenté concerne également les jeunes adultes dont la situation personnelle les maintient encore dans une autonomie (notamment économique) toute relative.

L'article 29 de ladite Convention stipule que l'éducation doit « favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. »

L'article 31 reconnaît à l'enfant « *le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique* » et encourage « *l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité* ».

Considérant que les temps périscolaire et extrascolaire, de manière complémentaire à l'école, participent à l'éducation de l'enfant, la ville de CHARTRES DE BRETAGNE entend favoriser,

- **L'apprentissage à la vie de groupe tout en accordant une place importante à l'épanouissement individuel**
  - Faire en sorte que chaque enfant, chaque jeune trouve sa place au sein du groupe
  - Faire en sorte que du groupe émane le plaisir d'être ensemble et l'envie de monter ensemble des projets, d'organiser des animations.
  
- **La prise d'autonomie et de responsabilité**
  - Eviter la simple consommation d'activités et faire en sorte que les jeunes soient le plus possible acteurs de leurs projets
  
- **La liberté d'expression**, droit qui comprend « *la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre, dans le respect de la laïcité, des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontière, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant* » (cf. article 13 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).
  
- **L'égalité des chances**, en particulier en ce qui concerne
  - L'accès à l'éducation
  - L'accès aux activités sportives, culturelles, de découverte, etc.
  
- **L'éco-citoyenneté**, à savoir toute activité qui vise à encourager des prises de conscience et des comportements respectueux de l'environnement.

Pour répondre au mieux à ces exigences, le Pôle Education de la ville de CHARTRES DE BRETAGNE est doté de moyens humains et matériels permettant

- L'accueil des tous petits au sein d'une crèche
- Un espace Ty 'PAME regroupant un RPE (Relais Petite Enfance) et un lieu dédié à la parentalité LAEP ( lieu Accueil Enfant Parent)
- L'accueil des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires avant et après les heures de cours
- L'animation d'activités ludiques, culturelles et sportives sur le temps méridien dans les écoles.
- L'accueil des enfants âgés de 2 ans ½ à 12 ans au centre de loisirs

- La pratique d'activités sportives au sein d'une école multisports pour les enfants de 6 et 7 ans.
- Un accompagnement d'aide au travail personnel pour les collégiens
- Un dispositif d'aide et d'accompagnement aux projets de jeunes âgés de 15 à 25 ans
- L'accueil d'adolescents et de jeunes adultes au sein du centre d'animation
- La mise en place de stages et séjours pour un public de préadolescents et adolescents
- Un service d'information auprès du public jeune (cf. We Ker)
- Cap à Cité, Embarquement jeunes citoyens est une instance composée de jeunes Chartrains de 10 à 14 ans (CM2-Collège) et a pour objectif de rendre les jeunes acteurs de leurs projets.
- La mise en œuvre d'actions de prévention

**L'ensemble formant une entité éducative qui participe activement à l'apprentissage à la citoyenneté, dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté et de solidarité.**

*Le projet Educatif local, en mobilisant un maximum d'acteurs locaux, vise à la plus grande cohérence éducative possible sur le territoire de la commune.*

## **IV- PROJET EDUCATIF de la crèche Tintinabulle**

### 1- JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi 8h-18h30

### 2- PROJET EDUCATIF / PEDAGOGIQUE

# CRECHE TINTINABULLE

## PROJET EDUCATIF



CHARTRES  
DE BRETAGNE





**Le projet éducatif résulte d'un travail et d'une réflexion menés en équipe. Il est établi afin de servir de guide des pratiques à l'ensemble des professionnels de la petite enfance de la crèche Tintinabulle, et s'inscrit dans le projet éducatif de la commune de Chartres de Bretagne.**

**Il s'appuie sur des savoirs et des valeurs et vise à offrir aux enfants un accueil de qualité. Ce projet est communiqué aux familles des enfants lors de l'inscription, et consultable sur le site de la ville.**

**L'équipe de Tintinabulle a ainsi choisi d'articuler son projet et sa pratique autour de deux valeurs qui sont le respect et la sécurité affective et physique essentielles au bien-être et au développement de l'enfant.**



# SOMMAIRE

## **1** LES VALEURS, BASES DU PROJET ÉDUCATIF

A. Le respect	4
B. La sécurité affective	6

## **2** LA VIE À LA CRÈCHE

A. L'accueil	7
1. La familiarisation	
2. Le temps d'accueil au quotidien	
3. Le départ de l'enfant	
B. Le repas	11
C. Le sommeil	13
D. Le change	14
E. Le jeu	14
1. Le jeu pour l'enfant	
2. Le rôle de l'adulte	
3. La motricité libre	
F. Le langage	18
G. Les temps forts	18
H. Les sorties et partenariats	19

# 1

# LES VALEURS, BASES DU PROJET ÉDUCATIF



## LE RESPECT



"Respect" vient du latin respectus qui signifie égard, considération. Respecter quelqu'un c'est avoir de la considération pour ce qu'il est, porter attention à ce qu'il peut ressentir, accepter ses différences.

Le respect est le fondement de la vie en société et il permet à l'enfant de se construire et d'y trouver sa place.

Il s'agit de porter un égard particulier à chaque enfant, au travers d'une écoute, d'une disponibilité et de l'observation bienveillante des professionnels.

Au quotidien, ce respect s'articule autour de 3 axes principaux :

### **Respect de l'enfant**

- En s'adressant à l'enfant avec un langage (ton et vocabulaire) juste et non agressif.
- En accompagnant l'enfant dans son développement, là où il en est, sans le mettre en difficulté.
- En accordant de l'importance au rythme individuel de chaque enfant (temps de repas, sieste, éveil...)

Dans la limite des contraintes générées par l'accueil collectif, le respect du bien-être de chacun conjugué à l'équilibre du groupe.

### **Respect de la famille**

- De son identité
- De sa ou ses cultures
- De son parcours
- Des demandes exprimées ou des besoins repérés
- En tissant une relation de confiance

Dans la limite des valeurs portées par le projet éducatif de la structure, de la commune et des contraintes de l'accueil collectif.

### **Respect des professionnels**

- En tant qu'individu
- De leurs compétences et formations
- De leur travail
- De leurs conditions de travail
- De leurs expériences professionnels

Le respect est au centre de la relation enfants/familles/professionnels.

Afin que ce respect soit au cœur de nos pratiques, il est primordial que soit assurée la sécurité affective du jeune enfant.



# LA SÉCURITÉ AFFECTIVE



La sécurité c'est l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille, rassurée, en confiance, à l'abri du danger. Concernant la sécurité affective, c'est de ce sentiment dont il s'agit. C'est un besoin fondamental à assurer à l'enfant, durant tout son développement qui va lui permettre de s'épanouir de façon optimale.

Le besoin d'être considéré, respecté, rassuré, accompagné est primordial tout au long de l'enfance, période de construction de l'individu.

Outre un aménagement de l'espace sécuritaire, il nécessite un cadre rassurant fourni par les personnes entourant l'enfant. A la crèche Tintinabulle, la sécurité affective se traduit en premier lieu par une présence physique et une disponibilité des professionnels. L'enfant peut s'autoriser à ÊTRE au travers d'une parole, d'un regard fiable et bienveillant mais aussi grâce aux limites sécurisantes qui lui sont données. Les rituels, la cohérence dans l'équipe, la présence de son doudou, l'accueil sont autant d'éléments qui participent à l'élaboration de cette sécurité affective.

L'équipe Tintinabulle axe son travail éducatif autour de ces 2 valeurs afin de :

- Accompagner l'enfant dans son développement, prise en compte du rythme des besoins, de l'individualité de l'enfant en accord avec le cadre collectif.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Favoriser l'éveil.
- Participer à la socialisation, l'ouverture à la vie collective.

# 2

## LA VIE À LA CRÈCHE



### L'ACCUEIL

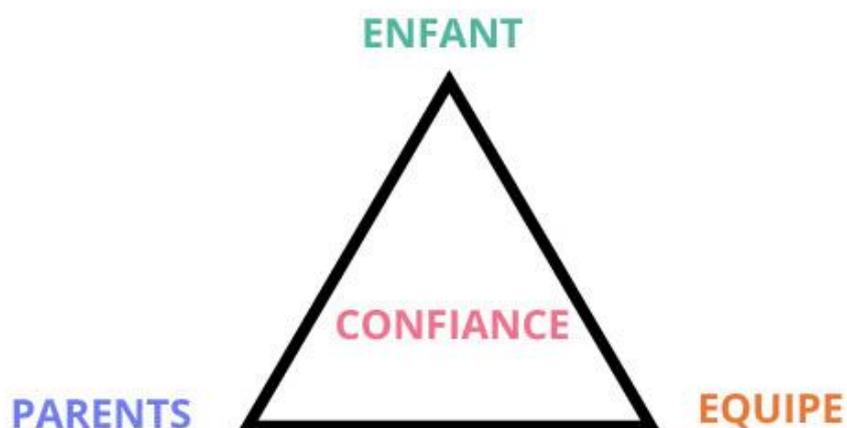


« Grandir c'est se séparer » affirme D.W. Winnicott.

Si ce passage peut être vécu par certains comme un moment difficile, il est aussi un passage obligé pour se construire et acquérir son autonomie.

L'accueil est un moment essentiel durant lequel les parents confient leur enfant à des professionnels.

Ce temps repose sur une disponibilité, une gestuelle et un discours sécurisants du professionnel. Il permet ainsi d'établir une relation de confiance entre les parents, l'enfant et le professionnel.



## 1. LA FAMILIARISATION

La familiarisation correspond aux premiers temps de l'enfant au sein de la collectivité.

C'est une période nécessaire permettant à l'enfant et à ses parents de faire progressivement connaissance avec la structure et ses professionnels.

Elle a pour objectif premier de faciliter progressivement la séparation parent-enfant et la création d'une relation de confiance avec l'équipe.

Deux professionnels référents durant la familiarisation favorisent la mise en place des repères sécurisants permettant de tisser le lien entre les parents, l'enfant et l'équipe.

Ces professionnels sont des personnes relais : elles ne seront pas les référentes au quotidien quand l'enfant sera familiarisé. Il nous semble, en effet, important et nécessaire que l'enfant connaisse l'ensemble des professionnels.

Lors des premières rencontres, il est demandé aux parents de rester avec leur enfant afin qu'il se familiarise en toute sécurité avec ce nouvel environnement, le personnel et la présence d'autres enfants. C'est un temps de découverte et de prise de connaissance mutuelle, les parents et les professionnels échangent sur les habitudes de vie de l'enfant (rythme, alimentation, rituel d'endormissement...) C'est aussi le moment pour les professionnels de répondre aux éventuelles interrogations des parents. Pendant ces premiers temps, il est important de laisser à l'enfant le temps qui lui est nécessaire pour aller vers les jouets, les différents espaces, les autres. Il ne s'agit pas de le forcer à jouer. Le temps d'observation peut être variable d'un enfant à un autre, et il est primordial de le respecter pour que l'enfant accepte petit à petit de se détacher de son parent.

Par la suite, le professionnel adapte la durée des séances en fonction du vécu de l'enfant et du parent. La familiarisation peut prendre du temps, cela est très variable d'un enfant à l'autre.

Dans certains cas, en concertation avec les parents, elle peut être reportée, si l'équipe estime que l'enfant ou le parent n'est pas prêt à la séparation qu'implique son accueil au sein de la collectivité.

## 2. LE TEMPS D'ACCUEIL AU QUOTIDIEN

Durant ce temps, afin de faciliter la séparation enfant/parent, le professionnel veille :

- à assurer la sécurité affective de l'enfant afin de favoriser une transition en douceur entre la vie de famille et la crèche
- à se rendre disponible pour permettre un moment d'échange personnalisé : échanger un bonjour, s'adresser à l'enfant par son prénom, se mettre à hauteur de l'enfant, le prendre dans les bras si nécessaire...

En prévoyant un temps de transmission (de transition, d'échanges, disponibilité....) le parent ou la personne, qui confie l'enfant, participe à la qualité de cet accueil. Il n'est pas utile d'entrer dans la vie privée de la famille. Le parent transmet brièvement à l'équipe professionnelle ce qu'il juge nécessaire pour l'accueil quotidien de son enfant.

Si l'enfant dispose d'un doudou (objet transitionnel) à la maison, il sera demandé de l'apporter. Celui-ci permet d'assurer à l'enfant une plus grande sécurité affective dans ces moments de séparation. Il est, pour lui, source de réconfort.

### 3. LE DEPART DE L'ENFANT

De la même façon qu'il est nécessaire de prendre le temps de se quitter, le temps des retrouvailles entre l'enfant et son parent est un moment essentiel.

Pour l'enfant il s'agit de quitter l'environnement dans lequel il a passé sa journée (jeux, autres enfants, les adultes...), ce qui n'est pas toujours facile : il peut alors exprimer des émotions contradictoires.

Un professionnel se rend disponible afin de faciliter ce départ et d'accompagner l'enfant et le parent.

L'équipe de Tintinabulle axe ses transmissions sur le vécu de la journée de l'enfant (anecdotes, jeux...). Sauf évènement extraordinaire, l'équipe ne rentrera pas dans les détails de la sieste ou du repas, exceptions faites des tout-petits de moins de 1 an et des débuts de l'enfant en collectivité.

L'enfant peut participer à ce temps de transmission, dès qu'il en a la capacité.

Ce temps est adapté en fonction des besoins du groupe d'enfants présent.



# LE REPAS



Important sur le plan nutritionnel, les repas ont aussi une signification affective, sociale et éducative. Dans la mesure du possible, le repas est pris dans un endroit calme et propice aux échanges.

Lors des temps de repas, goûter...l'enfant est invité à goûter mais en aucun cas, il ne sera forcé.

## **LE REPAS DU MIDI :**

### **- Pour les bébés :**

La relation privilégiée, physique et verbale entre l'enfant et l'adulte est essentielle. Le rythme de l'enfant est respecté et fait l'objet d'un accompagnement individualisé en lien avec la famille.

La diversification se poursuit en fonction des étapes franchies à la maison.

### **- Pour les moyens/grands :**

Le repas constitue un temps d'échanges, de partage, d'observation, d'acquisition des règles de vie en collectivité tout en développant l'autonomie (manger seul, débarrasser son couvert, participer au tri, se laver après le repas,...).

Le repas correspond à un moment de découvertes (texture, goût, introduction des morceaux...) et de manipulation permettant de développer l'autonomie. Il se déroule en petits groupes (maximum 8) accompagné par un(e) ou deux professionnel(le)s. Le nombre d'enfants est adapté en fonction des besoins et des capacités de chacun. Petit à petit, il est proposé à l'enfant d'essayer de manger de façon autonome.

A la crèche, les déjeuners sont servis en plateaux individuels qui regroupent l'ensemble du menu. Chaque enfant peut ainsi choisir de manger en premier ce qui lui donne le plus envie, et de poursuivre dans l'ordre qu'il souhaite.

### **LE GOÛTER**

Le goûter se déroule de manière échelonnée (aux vues des levers de sieste) par petits groupes. Afin d'être pleinement disponibles pour les enfants, nous ne faisons pas d'accueil/départ entre 15h30 et 16h15.

### **L'ALLAITEMENT MATERNEL :**

Les mamans, désirant poursuivre leur allaitement, peuvent allaiter sur place (un endroit sera mis à leur disposition) ou bien apporter leur lait maternel selon un protocole pour le respect de la chaîne du froid (ce protocole est à disposition auprès de la directrice).

# LE SOMMEIL

Le sommeil répond à un besoin physiologique. Il est indispensable au bon développement psychique et physique de l'enfant.

C'est pourquoi :

- Le rythme individuel est respecté :
  - Un temps de repos peut-être proposé à tout moment si l'enfant manifeste des signes de fatigue
  - Un enfant se réveillera de lui-même et ne sera pas réveillé par l'adulte.
- Le sommeil constituant une séparation, il est important de sécuriser l'enfant :
  - L'adulte crée un climat sécurisant et se rend disponible pour l'endormissement si nécessaire ,
  - Chaque enfant dispose d'un espace personnalisé pour son temps de sieste et si possible toujours dans la même chambre.
  - L'enfant est couché avec son objet transitionnel et/ou sa tétine s'il en a.
  - Une légère luminosité naturelle est maintenue afin de privilégier l'alternance jour/nuit.
  - Un temps de repos peut-être proposé de façon exceptionnelle dans la pièce de vie selon les besoins de l'enfant.
  - Les temps de sieste font l'objet d'une surveillance très régulière par l'adulte.



## LE CHANGE



Le change est à la fois un acte de soin et un moment important de communication et d'échanges privilégiés entre l'enfant et l'adulte. Chaque geste est verbalisé dans le respect de son corps et de son intimité.

La salle de bain est accessible à tous les parents dans la mesure où elle est inoccupée, pour laver les mains de son enfant, le changer, récupérer ses vêtements...

L'enfant peut s'y rendre dès qu'il en manifeste le besoin afin d'aller au toilette ou de prendre quelque chose dans son panier.

L'acquisition de la propreté étant le projet de l'enfant, elle est accompagnée par les professionnels dans le respect de son développement physique et psychologique. En ce sens, l'enfant pourra aller sur le pot s'il se montre intéressé, en fait la demande ou accepte la proposition qui lui est faite.

Merci aux parents de **privilégier pour leurs enfants des vêtements pratiques et confortables** et faciles à retirer (type jogging, legging, pantalons et shorts élastiqués à la taille) afin de favoriser leur autonomie.



## LE JEU



*"L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue"*  
Jean Epstein

Jouer c'est d'abord grandir. Mais jouer c'est aussi prendre du plaisir. A travers le jeu, l'enfant se découvre, découvre les autres et le monde qui l'entoure...

A Tintinabulle, l'équipe éducative porte une attention particulière au jeu qui permet à l'enfant de développer des compétences sensorielles, motrices, imaginatives, d'autonomie, de socialisation.

### Jouer c'est :

- grandir
- prendre du plaisir
- se construire
- imiter
- rêver
- être actif
- courir
- sauter
- grimper
- se cacher
- s'isoler/se reposer
- ne rien faire/observer
- découvrir par les sens

### Le jeu permet de :

- Développer la confiance en soi et l'estime de soi
- Favoriser l'autonomie
- Favoriser la pensée
- Se découvrir et découvrir le monde qui l'entoure
- Intégrer progressivement les règles de vie sociale en passant par le plaisir, les conflits, la frustration...
- Développer le langage

## LE JEU POUR L'ENFANT

### Les moyens :

- Espace moteur (toboggan, bloc moteur...) et ateliers de motricité
- Espace symbolique (dinette, poupée, voiture...)
- Espace livre
- Espace bébé (Hochets, pochettes sensorielles, coquille...)
- Jeux de construction
- Jeux de transvasement
- Ateliers créatifs (peinture, dessin, gommette...), et d'éveil des sens
- Eveil musical et temps de comptines (chant, instrument, marionnette...)
- Atelier de mémorisation (puzzle, loto...)

# LE ROLE DE L'ADULTE

Accompagner par le regard, la parole et la posture.

Valoriser et encourager l'enfant.

Pour les activités ponctuelles poser un cadre dans l'espace, dans le temps et dans les modalités.

Respecter le déroulement de son jeu, son expérimentation, sa réflexion.

Observer les enfants pour proposer un espace et des jeux adaptés aux besoins des enfants.

Respecter le développement psychomoteur de l'enfant. (Motricité libre)

Favoriser des temps individuels dans le collectif, répondre aux besoins des enfants (calins, livres, échanges...).

# LA MOTRICITÉ LIBRE

Pour l'équipe de la crèche, il est primordial de ne pas brusquer l'enfant qui n'est pas prêt physiquement ou affectivement à découvrir de nouvelles acquisitions : s'il ne le fait pas, c'est qu'il n'est pas prêt. Il est important de ne pas le faire à sa place et de le laisser évoluer à son propre rythme et de l'accompagner dans ses progrès.

Par exemple, nous n'asseyons pas un enfant qui n'a pas acquis seul cette position. Cela peut le limiter dans ses mouvements : une fois assis, il lui est très difficile de changer de position seul. Il nous semble donc que la position idéale est de laisser l'enfant sur le dos et de le stimuler afin qu'il accède à cette position de lui-même.

*Pour ce faire nous encourageons les parents à privilégier des vêtements adaptés et confortables (type leggings, joggings...) favorisant la liberté de mouvement de votre enfant et son développement moteur.*

Pour l'équipe éducative, il est important de ne pas faire d'activisme et de productivisme : "faire pour faire".

L'enfant trouve à la crèche un cadre de vie sécurisant et respectueux de sa personnalité et de son individualité. C'est pour ces raisons que les activités sont proposées et non imposées : nous respectons le refus de l'enfant d'y participer.





## LE LANGAGE



Dès le plus jeune âge, l'adulte accompagne l'enfant dans l'acquisition du langage. Il est son modèle. C'est pourquoi l'équipe utilise les vrais mots, justes et bienveillants, nomme l'enfant par son prénom pour respecter son identité et sa place dans la collectivité.

L'utilisation de la tétine peut permettre à certains enfants de se sentir en sécurité, et répond à un besoin de succion. Elle calme les pleurs, apaise et reconforte. Cependant il est important de prendre conscience que la succion de celle-ci sur de longs temps quotidiens risque d'occasionner des troubles ou des retards dans l'apprentissage du langage.

Ainsi, l'enfant est incité à ranger sa tétine lorsqu'il n'en a pas vraiment besoin (temps de jeux) et il lui est demandé de la retirer pour parler.

Nous encourageons vivement les parents à faire de même avec leur enfant afin de contribuer ensemble au bon développement du langage.



## LES TEMPS FORTS



L'équipe de Tintinabulle propose des temps forts afin de créer des moments de partages avec les enfants et les parents :

- Journée à thème (couleur, carnaval, bretonne...)
- La SNPE (Semaine Nationale de la Petite Enfance)
- La semaine bleue en partenariat avec l'EHPAD
- La crèche en coulisse : permettre aux parents de passer un moment à la crèche avec son enfant.
- Les fêtes diverses
- Les anniversaires



# LES SORTIES ET PARTENARIATS



Certaines activités sont organisées avec des partenaires de la commune : elles concernent les enfants de plus de deux ans en raison du transport en minibus :

- Sortie mensuelle à la médiathèque (en association avec la crèche associative Mille-Pattes),
- Sorties à l'école intercommunale de musique Jean Wiener dans le cadre du Projet Educatif Local,
- Visite aux serres municipales et au Parc de Loisirs dans le cadre du projet Fleurissement de la commune.
- Sortie à l'espace culturel Pôle Sud (spectacle, exposition...)
- Actions passerelles avec les différentes écoles maternelles de Chartres de Bretagne (publique, privée et centre de loisirs).
- association Lire et faire lire
- Baby gym (une matinée par mois)

En fonction du taux d'encadrement des enfants nous effectuons également des sorties dans la commune (parc, marché, boulangerie...). Celles-ci s'adressent à tous les enfants. Afin d'effectuer ces sorties en toute sécurité, nous sollicitons régulièrement les parents et grands-parents.

Par ailleurs, chaque jour, si le temps nous le permet, nous proposons aux enfants des sorties dans la cour de la crèche. C'est l'occasion de courir, sauter, danser, utiliser les porteurs, jouer au ballon...).



**Ainsi l'équipe Tintinabulle souhaite travailler en partenariat avec les familles afin que l'enfant puisse se construire autour de valeurs communes, à savoir, le Respect et la Sécurité Affective.**

**Etre partenaires, cela signifie œuvrer dans la même direction, pour le bien-être de l'enfant en devenir. La communication et la confiance réciproque constituent des outils primordiaux pour l'accueil de l'enfant.**

**C'est pourquoi, confier son enfant à l'équipe de la crèche Tintinabulle, c'est adhérer à son Projet Educatif.**



## V. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

### L'EQUIPE

Elle est constituée de 7 professionnelles de la petite enfance :

- ***Une directrice, infirmière puéricultrice***

Elle est chargée de la gestion administrative, des inscriptions et de l'organisation du travail de l'équipe. Elle est le garant du règlement de fonctionnement. Elle est responsable de la sécurité et de l'élaboration et application des protocoles d'hygiène et de santé des enfants. Elle fait le lien entre les familles et la mairie. Elle veille à l'application du projet éducatif.

La continuité de la direction fait l'objet d'un protocole et est assurée par une éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture.

- ***Une équipe d'encadrement***

2 éducatrices de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 3 accompagnantes éducatives petite enfance

Toute l'équipe veille à l'épanouissement de chaque enfant au sein du groupe tout en respectant ses besoins et son propre rythme.

- ***Une équipe technique***

Un agent de service, sur le temps du midi, se charge du suivi et de la préparation des repas livrés par la cuisine centrale communale. Il se charge également de l'entretien des locaux.

- ***Les stagiaires***

La crèche Tintinabulle accueille régulièrement des stagiaires. L'adjointe de direction sous la responsabilité de la directrice est chargée de leur suivi et d'informer les familles de leur présence.

La présence des stagiaires permet souvent une réflexion sur les savoir-faire et une réactualisation des connaissances.

#### ◆ ***Modalités de coordination interne et externe***

Réunions périodiques avec le responsable du service Enfance-Jeunesse, voire avec les élus.

Rencontre avec la coordinatrice Projet Educatif Local (PEL) pour des bilans.

Réunions d'équipe pour préparer des projets et faire le point (analyser les pratiques)

#### ◆ ***Formation continue***

Possibilités de formation avec le C.N.F.P.T ou autres organismes. Cela permet de rencontrer d'autres professionnels et de confronter nos expériences.

## VI. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'équipe de Tintinabulle s'inscrit dans un projet de développement durable en menant les actions suivantes :

- Tri des déchets et y sensibiliser les enfants
- Eteindre les lumières des pièces non utilisées et limiter l'éclairage au strict nécessaire
- Proposer des jouets insolites avec des objets de récupération
- Débrancher les appareils électriques type poste radio, chaîne hifi...
- Utilisation de lingettes lavables pour le change et le lavage du visage
- Privilégier l'achat d'appareils électriques ayant la plus faible consommation
- Favoriser les sorties extérieures avec les enfants et proposer des ateliers jardinage afin de les sensibiliser à la nature
- Favoriser les moyens de communication dématérialisés
- Réduction des déchets : privilégier les fruits aux compotes individuelles
- Favoriser l'achat des denrées alimentaires en grand contenant plutôt qu'en portion individuelle
- Utilisation de l'eau du robinet afin de limiter la consommation de bouteilles d'eau
- Mise en place de sacs individuels en tissu pour diminuer le lavage des draps
- Entretien des locaux, jeux, jouets, surfaces à l'eau ozonée, nettoyant et assainissant naturel